

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023/086

portant désignation de Mme Martine CHAPPELET comme membre nommée du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de SILLINGY,

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 41,
VU le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R-123-12,
VU le renouvellement du Conseil municipal,
VU la délibération n° 2020-28 du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a fixé à 14 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (7 membres élus en plus du Maire et 7 membres extérieurs),
VU l'arrêté municipal n°2021/332 du 22 novembre 2021 portant désignation des membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale 2020-2026,
VU l'arrêté municipal n°2022/209 du 31 mai 2022 portant désignation de Mme Sandrine DUPERRAY comme membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
VU la démission de Mme Marina RABATEL
VU la candidature de Mme Martine CHAPPELET, représentant l'association départementale des restaurants du cœur de Haute-Savoie,
CONSIDERANT qu'il nous appartient de procéder à la désignation des membres nommés du Conseil d'administration parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menées dans la commune,
CONSIDERANT que parmi ces membres doivent figurer des représentants de certaines associations,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER.- Est nommée en qualité de membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sillingy à compter du 8 mars 2023 :

- Madame Martine CHAPPELET, à la place de Madame Marine RABATEL, démissionnaire.

La liste des membres désignés mise à jour est donc la suivante :

- Madame Odile GODDET, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF
- Monsieur Eric LEPAGE, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine des personnes en situation de handicap « foyer Les Iris »
- Madame Martine RABEAU, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, de l'aide aux plus démunis, de la famille, des personnes handicapées, de la lutte contre les exclusions « ADMR »
- Madame Martine CHAPPELET, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions « Association départementale des restaurants du cœur de Haute-Savoie »
- Monsieur Jean-Pierre CANDIL, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions « Secours Catholique »
- Monsieur Patrick RAPHOZ, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions « L'Ordre de Malte »
- Madame Mireille CORBET, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune »

Membre suppléant désigné :

- Monsieur Bruno RUIZ, représentant le foyer « Les Iris », suppléant de Monsieur Eric LEPAGE

ART. 2.- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée nouvellement nommée, mis en ligne sur le site internet de la commune, transcrit au registre des arrêtés municipaux et transmis :

- à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- à Monsieur le Directeur général des services de la Mairie – pour exécution en ce qui le concerne ;

SILLINGY, le 8 mars 2023



Le Maire,

Yvan SONNERAT.

- Publication électronique sur le site internet www.sillingy.fr

10 MARS 2023

- Notification le

10 MARS 2023